

Programme national de prévention des déchets 2014-2020

La « prévention des déchets » consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation. Elle présente un fort enjeu en permettant de réduire les impacts environnementaux et les coûts associés à la gestion des déchets, mais également les impacts environnementaux dus à l'extraction des ressources naturelles, à la production des biens et services, à leur distribution et à leur utilisation.

Les déchets générés par le site sont essentiellement les déchets d'emballage : palettes, film étirable, cartons... Tous les déchets du site seront collectés et stockés dans l'attente d'un traitement dans des conditions n'impactant pas l'environnement : bennes adaptées notamment. Les déchets seront ensuite éliminés ou valorisés selon les filières en vigueur :

- Carton
- Plastique
- Bois
- Tout venant/ Déchets Industriels Banals

Le projet d'entrepôt SCI LAUMARI de LOUVRES est compatible avec les objectifs du PNPD 2014-2020

Orientations et objectifs 2014-2020

A Orientations stratégiques et flux prioritaires

Objectifs quantifiés

Non concerné

Identification des flux prioritaires

Non concerné

Méthodologie de détermination des axes stratégiques

Non concerné

B Mesures nationales et actions de prévention associées

Mobiliser les filières REP au service de la prévention des déchets

Non concerné

Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée

Non concerné

Prévention des déchets des entreprises

Les déchets du site sont triés et stockés dans des bennes adaptées pour un traitement conforme aux réglementations en vigueur. Les principaux déchets du site sont des déchets d'emballage : cartons, palettes, film étirable. Le site n'utilise pas de produits chimiques particulier hormis les produits d'entretien classiques. Le site respectera les orientation du PNPD.

Prévention des déchets du BTP

Non concerné

Réemploi, réparation et réutilisation

La réparation est entendue au sens commun de remise en fonction d'un bien. Non concerné

Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets

Mise en place d'une gestion adaptée des espaces verts

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Absence de restauration collective sur site

Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable

Non concerné

Outils économiques

Non concerné

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Non concerné

Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales

L'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets a été Initié en décembre 2016 - Fin-2018 : approbation du plan

Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets

Non concerné

Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins

Non concerné